

Préinscription pour la saison 2019-2020

La préinscription se déroule **jusqu'au 25 juin** et s'adresse aux joueurs et joueuses **ayant évolué pour les Éclaireurs lors de la saison 2018-2019.**

Les joueurs des Éclaireurs qui ont évolué pour les Corsaires (LHEQ) doivent aussi s'inscrire.

Il est également possible d'inscrire un nouveau joueur qui a un frère ou une sœur actuellement dans l'association.

Pour vous inscrire :

Sur le site des Éclaireurs :

- Entrez dans le dossier du joueur sur le site des Éclaireurs
- Si vous avez un nouveau joueur à inscrire (frère ou sœur), sélectionnez < ajouter un joueur > dans le bas de l'écran et complétez les informations demandées. Pour un joueur qui n'a jamais évolué pour les Éclaireurs, vous devez nous faire parvenir obligatoirement par courriel à l'adresse Eclaireurs@eclaireurs.qc.ca une preuve de résidence (compte de taxes ou adresse sur permis de conduire ...) ainsi qu'une preuve d'âge (Carte d'assurance-maladie). Toute personne qui ne fournira pas ces informations ne pourra faire partie des Éclaireurs. Toute personne qui fournira des informations erronées sera exclue.
Répétez cette opération pour tous les nouveaux joueurs.
- Appuyez sur « **Confirmer l'inscription pour cette saison** »
- Appuyez sur le lien pour vous inscrire sur le site de Hockey Canada

Sur le site de Hockey Canada :

- Accédez à votre compte sur le site de Hockey Canada ou créez-vous-en un si ce n'est pas déjà fait.
- Sélectionnez < Inscrire un participant > dans la barre du haut :
 - Dans la section < Inscriptions précédentes >, sélectionnez le nom du jeune que vous voulez inscrire
 - Si le jeune que vous voulez inscrire ne s'y retrouve pas et qu'il a joué l'an dernier, retracez-le dans la section < inscrire un nouveau participant >.
 - Il n'est pas possible pour vous d'ajouter un joueur dans le système, nous l'ajouterons nous-même lorsque vous nous aurez fait parvenir par courriel (Eclaireurs@eclaireurs.qc.ca) une preuve de résidence (compte de taxes ou adresse sur permis de conduire ...) ainsi qu'une preuve d'âge (Carte d'assurance-maladie). Toute personne qui ne fournira pas ces informations ne pourra faire partie des Éclaireurs. Toute personne qui fournira des informations erronées sera exclue.
- Complétez les informations demandées sur le site de Hockey Canada
- À l'écran où il est inscrit < Votre total est : 0,00 >, appuyez sur Réviser
- À l'écran suivant, si vous avez un autre joueur à inscrire, appuyez sur < ajouter au panier > sinon appuyez sur < Procéder au paiement >
- N'oubliez pas de sélectionner Procéder au paiement pour terminer l'inscription et obtenir un # de facture
- Sur la facture, qui sera à 0, prenez note du # de facture

Sur le site des Éclaireurs :

- Inscrivez le # de facture sur le site des Éclaireurs et appuyez sur Confirmer
- Sélectionnez le « **Mode de paiement** » parmi un des 3 choix suivants :
Chèque, Internet ou Au comptoir (Pas d'argent comptant)
(Institution participante en date d'aujourd'hui : Desjardins seulement)
(Cherchez Eclaireurs – Association du hockey mineur les Éclaireurs Chaudière-Etchemin)
- *** L'inscription du joueur est maintenant confirmée ***
- Certains changements, comme un changement d'adresse, peuvent être effectués en sélectionnant < modifier les informations des parents > dans le bas de l'écran.

Répétez ces opérations sur le site des Éclaireurs pour tous les joueurs que vous voulez inscrire.

Une fois l'inscription de tous les joueurs terminés, appuyez sur « **Afficher la facture** » pour voir la facture.

Paiements par internet ou au comptoir : utilisez-le # de compte qui se trouve au bas de la facture pour effectuer votre paiement via votre institution financière d'ici le **1 juillet 2019**.

Paiement par chèque : < faites-nous parvenir par la poste la facture ainsi qu'un seul chèque du montant complet en date du **1 juillet 2019** à l'ordre des Éclaireurs Chaudière Etchemin à l'adresse : Association des Eclaireurs, A/S Hockey mineur, C.P. 47189, Lévis, Québec, G6Z 2L3 (**Ne pas déposer** l'enveloppe au guichet de l'Aquaréna)

Des frais de 30 \$ par joueurs s'appliqueront pour les inscriptions et/ou les paiements reçus après le 1 juillet 2019

Prévoir un délai de 2-3 semaines après votre paiement avant que la facture soit indiquée payée dans le dossier du joueur.

Vous pouvez vous inscrire comme bénévole via votre compte utilisateur. Au bas de l'écran dans votre compte, vous trouverez un hyperlien « **Devenir bénévole** ». Sélectionnez la bonne personne et complétez l'écran des bénévoles. Vous pouvez procéder une deuxième fois afin d'inscrire votre conjoint. La date de naissance et les formations que vous avez suivie sont obligatoire.

* Attention, l'association des Éclaireurs se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions advenant l'impossibilité d'obtenir les heures de glace suffisantes pour répondre adéquatement au nombre de joueurs. L'association des Éclaireurs se réserve le droit de refuser l'inscription de jeunes qui ont déjà eu un comportement qui va à l'encontre du code d'éthique du joueur. La date d'inscription sera prise en compte si nous devons limiter le nombre d'inscriptions (si votre paiement a été fait au 1 juillet 2019). Dans ce cas, une liste d'attente sera créée. Seuls ceux qui auront une place seront inscrits sur les listes de joueurs en début de saison.